

tradition anglaise sont encore nécessaires, que le poids de cette leçon ne retombe que sur les hommes qui l'ont méritée.

ON TAXE LES COLONIES COMME EN 1774

En somme, sous des dehors différents et avec d'autres moyens d'action, le mouvement impérialiste part du même fond et tend au même résultat que la lutte entreprise au XVIII^e siècle par le gouvernement autocratique de Georges III : **TAXER LES COLONIES POUR LA DÉFENSE DE L'EMPIRE**. Avec cette franchise qui caractérise les hommes publics d'Angleterre et qui rend la discussion de la politique anglaise toujours intéressante et fructueuse, lord Selborne, sous-secrétaire d'État pour les colonies, l'a reconnu publiquement l'an dernier. La seule différence qu'il y voit, c'est que les ministres de Georges III eurent la maladresse de vouloir prélever eux-mêmes des impôts sur les colonies, tandis que les ministres actuels s'efforcent d'amener les colons à se taxer eux-mêmes au bénéfice de la métropole. (1)

La situation actuelle est, à la fois, plus avantageuse et plus défavorable qu'en 1774 aux calculs des gouvernants britanniques. Ils sont en communication plus facile avec la colonie ; il s'est développé dans les possessions lointaines de l'Angleterre une classe de financiers et de politiciens vaniteux et avides d'honneurs, qui leur sont des collaborateurs dévoués et utiles. Par contre, la jouissance demi-séculaire d'une liberté plus grande et le progrès constant de la démocratie, en Angleterre et aux colonies, rendent l'entreprise plus difficile.

MOYENS D'ACTION DE M. CHAMBERLAIN

Examinons un instant par quelles méthodes M. Chamberlain s'efforce de faire accepter ses projets aux colonies.

Il commença par faire miroiter à leurs yeux l'appât d'un *zollverein* impérial. Mais, ainsi que je l'ai dit tantôt, il dut abandonner ce terrain devant l'attitude hostile des contribuables anglais. En dépit de sa grande tenacité, le secrétaire colonial ne se cramponne pas aux idées qui n'ont aucune chance de succès. Il ne lâcha pas celle-ci, cependant, avant d'avoir cherché à obtenir des gouvernements coloniaux une promesse de contribution à l'armée et à la marine anglaises. Car c'est là, n'en doutons pas, la base du système : tout le reste, réciprocité commerciale, représentation politique, appel judiciaire, ne sont que les accessoires destinés à faire accepter le principe et en assurer le développement et la stabilité. L'Angleterre

(1) Voir pièces justificatives, chapitre VII. : 1. Congrès des chambres de commerce—Congrès de 1900.